

ASSURANCE DE PERSONNES - SANTÉ HOSPI +



“ UNE ASSURANCE SANTÉ MODULABLE QUI S'ADAPTE AU PROFIL

Pour toutes personnes dont les besoins s'accordent mal avec les restrictions imposées par les contrats responsables.

POUR QUI ?

- Souscripteur : de 55 à 75 ans
- Conjoint : de 40 à 75 ans

POINTS FORTS HOSPI +

- Un forfait «médecines douces» étendu et utilisable en une seule ou plusieurs fois, afin de laisser l'assuré choisir de son utilisation selon ses besoins.
- Pas de distinction avec les signataires de l'OPTAM / OPTAM CO.

AVANTAGES HOSPI +

- Un bonus fidélité des garanties en « hospitalisation » et en «dentaire» qui évolue avec le temps et récompense la fidélité de l'assuré.
- Prise en charge des pénalités (liées au non-respect du parcours de soins coordonnés) et aux franchises médicales.

UNE MODULARITÉ MESURÉE

STRUCTURE DE GARANTIES

Une formule Hospitalisation unique «Hospi +» intégrant le remboursement des soins médicaux (spécialistes uniquement) ainsi que la téléconsultation (généralistes).

BONUS OPTIQUE

Un bonus de 200 € est accordé dès la 1ère année, puis chaque année, en l'absence de remboursement optique l'année précédente.

DEUX OPTIONS FACULTATIVES

Option 1 (Confort) : ajout des postes «Optique» et «Dentaire».

Option 2 (Bien-être) : ajout des postes «Optique»; «Dentaire»; «Prothèse & appareillage» et «Prévention & bien-être».

PLAFONDS ANNUELS

Appliqués aux postes «Hospitalisation» pour la chambre particulière et en «Dentaire», permettent d'octroyer des prestations de qualité tout en maîtrisant la sinistralité.

BONUS FIDÉLISATION

Garanties évolutives sur 3 paliers (jusqu'à la 3ème année) pour les postes :

- Honoraires (Hospitalisation)
- Frais d'accompagnement, frais de télévision (Hospitalisation)
- Consultations spécialistes (Soins médicaux)
- Médecines douces (Prévention & bien être)

MEDECINSDIRECT

Plateforme de consultation médicale à distance. Une réponse, un conseil, un avis, un diagnostic médical et une ordonnance si nécessaire, à portée de clic et sans se déplacer.

	HOSPI +	OPTION 1	OPTION 2
Age limite d'adhésion	55 - 75 ans	55 - 75 ans	55 - 75 ans
Age limite d'adhésion du conjoint	40 - 75 ans	40 - 75 ans	40 - 75 ans
HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE			
Frais de séjour en secteur conventionné :	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour en secteur non conventionné :	100 %	100 %	100 %
Honoraires :			
Année 1	150 %	150 %	150 %
Année 2	175 %	175 %	175 %
Années suivantes	200 %	200 %	200 %
Forfait journalier :	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière ⁽¹⁾⁽²⁾ :	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<i>Dans la limite d'un plafond annuel de 500 € / bénéficiaire</i>			
Frais d'accompagnant, Frais de télévision, de téléphone, et de connexion internet :			
Année 1	20 € / jour	20 € / jour	20 € / jour
Année 2	25 € / jour	25 € / jour	25 € / jour
Années suivantes	30 € / jour	30 € / jour	30 € / jour
Frais de transport :	200 %	200 %	200 %
SOINS ET HONORAIRES MEDICAUX			
Honoraires des médecins spécialistes, radiologie, imagerie, échographie, actes techniques et de spécialités :			
Année 1	150 %	150 %	150 %
Année 2	175 %	175 %	175 %
Années suivantes	200 %	200 %	200 %
Téléconsultation (Généralistes) :	Illimitée	Illimitée	Illimitée
OPTIQUE			
Monture, verres, lentilles acceptées :		300 € / an	300 € / an
<i>Le bonus de 200 euros est accordé dès la 1^{ère} année, puis chaque année, en l'absence de remboursement optique l'année précédente</i>		(100 € + 200 € de bonus)	(100 € + 200 € de bonus)
Forfait supplémentaire verres et lentilles « progressifs » :		100 € / an	100 € / an
DENTAIRE			
Soins dentaires (y compris chirurgie dentaire), inlays-onlays, parodontologie remboursés par le RO :		200 %	200 %
Prothèses dentaires, implantologie, remboursées par le RO :		200 %	200 %
Inlay core remboursé par le RO		150 %	150 %
Plafond annuel par bénéficiaire :			
Année 1		1 000 €	1 000 €
Année 2		1 250 €	1 250 €
Années suivantes		1 500 €	1 500 €
PROTHÈSE & APPAREILLAGE			
Prothèses orthopédiques, petit et gros appareillage, remboursée par le RO :			200 %
Prothèses auditives, remboursées par le RO (3)			200 %
PRÉVENTION & BIEN-ÊTRE			
Un forfait médecines douces : ostéopathie, chiropractie, étio-pathe, homéopathe, podologie, pédicure, diététicien, naturopathe, acupuncture, Dans la limite d'un forfait annuel par bénéficiaire :			
Année 1			100 €
Année 2			125 €
Années suivantes			150 €
Pharmacie prescrite non remboursée par le RO (par an)			50€
Vaccin et actes de prévention non remboursés par le RO :			100 €
Cures thermales			100%
<i>Honoraires et traitements acceptés par la Sécurité sociale :</i>			
SERVICES			
Assistance (selon Convention séparée)	Oui	Oui	Oui
Détail des garanties HOSPI +			
(1) Délai incompressible de 6 mois			
(2) Les frais de chambre particulière sont pris en charge pour tout séjour en établissement hospitalier d'une durée au moins égale à 48 heures			
(3) Dans la limite d'un équipement complet (prothèse droite et gauche) tous les deux ans, décomptés à partir de la date d'effet du contrat.			